

L'hon. M. Fleming: ...des fleurs que nous nous serions lancées. La liste dont il s'est agi était celles des pays qui sont en retard dans les cotisations qu'ils se sont engagées à versées suivant les montants fixés par les Nations Unies. En établissant des cotisations, les Nations Unies tiennent compte de l'ensemble des conditions de ces pays. Il n'est pas question d'appliquer des cotisations d'une façon arbitraire. Avant de les établir on prend en considération et on juge la puissance économique et les moyens de ces pays. Il s'agit de pays qui font défaut, qui ne paient pas les contributions établies par vote de l'Organisation elle-même. S'il y a pas mal de pays dans cette situation, il ne faut pas oublier que ce défaut de paiement se produit dans le cas de contributions fixées par l'Organisation elle-même et compte dûment tenu des conditions dans lesquelles se trouvent ces pays. Il faut que l'on sache que si des pays, comme le Canada, ont dû faire un effort supplémentaire pour aider, c'est parce que d'autres n'ont pas su faire honneur à leurs engagements.

L'hon. M. Macdonnell: J'ai l'impression que les critiques que nous venons d'entendre portent à faux, non seulement à cause de ce que le ministre a dit mais pour une autre raison. Le ministre des Finances se contentait d'exposer franchement notre situation et de reconnaître qu'il existait des obligations dont quelqu'un devait s'acquitter. Je ne lui ai pas trouvé la moindre attitude pharisaïque. Le ministre et les autres qui ont pris la parole ont su voir la réalité et nous la peindre telle qu'elle existe. Ne pas nous avoir parlé de ce manque d'argent et ne pas nous en avoir donné la raison, cela aurait été nous cacher une partie des faits.

M. Regier: J'aimerais rappeler au ministre qu'il y a quelques années les Nations Unies ont demandé au Canada de mettre au moins 1 p. 100 de son produit national brut à la disposition de ces nations, y compris celles qu'on vient d'énumérer. Aujourd'hui le Canada ne donne que 20 p. 100 du montant que les Nations Unies jugeaient nécessaire de nous demander pour aider à l'avènement de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'hon. M. Pearson: J'aimerais entendre l'honorable député citer textuellement la résolution adoptée officiellement par les Nations Unies qui nous impose l'obligation de consacrer 1 p. 100 de notre produit national brut à des fins internationales. C'est du nouveau pour moi. Je sais que la résolution est venue souvent sur le tapis, mais elle n'a jamais été adoptée.

Je tiens à dire à l'honorable député qui vient de reprendre son siège qu'il a dénaturé et présenté sous un faux jour la position que

j'ai prise dans cette affaire. Tout ce que je me suis hasardé à dire, c'est que tous les membres des Nations Unies, quelque appauvris qu'ils soient, devraient avoir le droit aussi bien que le devoir de remplir leurs obligations. Ils exercent les privilèges; ils devraient s'acquitter de leurs responsabilités. Quand les Nations Unies tiennent compte de ces responsabilités et quand le montant est alloué, tous les facteurs qu'a signalés l'honorable député sont pris en considération. C'est la raison qui explique pourquoi les cotisations de certains de ces pays à ces organismes internationaux sont presque nominales—quelques dollars seulement, \$50 ou \$100 par an. Chaque membre des Nations Unies devrait se faire un point d'orgueil, aussi démuné qu'il soit, de verser même de faibles sommes à ces organismes internationaux et, à mon avis tous les membres devraient être heureux de le faire. En disant qu'ils devraient tous s'acquitter de leurs obligations, nous ne manquons pas de nous rendre compte de leurs difficultés.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Exécution de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

Monnaie royale canadienne—

679. Administration, fonctionnement et entretien.
—Crédit supplémentaire, \$65,000.

L'hon. M. Hellyer: Je me demande si le ministre pourrait nous dire pourquoi cette dépense additionnelle est nécessaire et si elle a quelque chose à voir au fait que, durant l'année, les banques ont cessé temporairement d'accepter au pair les pièces de monnaie américaines.

L'hon. M. Fleming: Durant l'année 1960, la demande de pièces de monnaie canadiennes a atteint des proportions sans précédent. Il n'y a aucun doute que le retrait des pièces américaines y a été pour quelque chose. Le montant de ce crédit comprend les frais additionnels de messagerie pour le transport des pièces de monnaie, par suite de cette activité exceptionnelle de la Monnaie durant l'année 1960.

M. Benidickson: Y a-t-il encore pénurie de certaines pièces de monnaie?

L'hon. M. Fleming: Le personnel de la Monnaie fait un travail héroïque pour répondre à la demande. Celle-ci n'a pas été la même pour toutes les pièces, mais elle est toujours forte. En effet, il a été impossible durant un certain temps d'obtenir du Royaume-Uni des quantités suffisantes de certains ingrédients et il a fallu, durant quelques temps, les faire venir d'ailleurs.

(Le crédit est adopté.)